du Conseil municipal de Paris, et, l'après-midi, il célèbre les mérites de cette assemblée communale ; il l'égale au Sénat, et peu s'en faut qu'il ne s'écrie lyriquement avec M. Hérold, ce même préfet de la Seine que ce conseil municipal occupe si souvent à lui notifier l'annulation de ces actes illégaux : « Je l'estime, je l'honore, je l'aime! » Ainsi, partou, ce n'est qu'inconséquence, contradiction, méconnaissance des lois et des principes, dérèglement et désarroi ; partout, on a devant soi un parti qui ne sait qui n'ose ou ne peut gouverner. Quant au public, il ne voit plus clair dans cette obscurité; il desapprend à estimer tout ce qu'on lui vantait et a espérer tout ce qu'on lui promettait ; et, pour peu que la république continue ce genre de gouvernement anarchique, il se demandera si cette république qui se targue d'être seule conciliable avec le suffrage universel, est compatible avec le régime parlementaire.

La session du parlement a duré vingt-trois jours. A peine la discussion du budget a-t-elle été aussi sérieuse qu'au Corps législatif de l'Empire. Rien de capital, rien d'essentiellement utile n'aura été édicté pendant cet intervalle de temps, après quatre mois de vacances ; les lois que l'armée, la marine marchande, l'industrie et le commerce, attendent si impatiemment, ont été renvoyées aux calendes de l'année prochaine ; et, n'étaient les interpellations dont le ministère a été assailli, M. Gambetta n'aurait pas eu un ordre du jour à lire à la Chambre. Il est triste de constater que la tribune n'a guère eu ni pu avoir d'écho que pour les plaintes provoquées par ce ministère, auquel nous devons l'article 7 et l'amnistie, la guerre déclarée au clergé et le pardon octroyé à la Commune. M. de Larcy a raconté au Sénat, avec autant de force que de précision, les actes de brutalité dont les Frères ont été les victimes à Alais, par l'ordre même du préfet. M. Chesnelong a éloquemment protesté contre les vexations et les persécutions dont M. Jules Ferry se fait une sorte de jeu, dans tous les rapports de son administration avec les congrégations enseignantes. M. le comte d'Haussonville a spirituellement demandé à M. Jules Ferry pour quelles raisons il avait pu lui refuser, à lui, à M. de Chabaud-Latour et à leurs amis, le droit de former une société laïque et libre pour le développement de l'enseignement primaire, droit que le gouvernement de la Restauration avait bien voulu accorder à une société protestante qui subsiste encore.

Deux fois, M. Wallon a interrogé M. Jules Ferry, du ton le plus juste et dans un langage on ne peut plus modéré pour savoir s'il approuvait le dessein manifesté par M. Herold et le conseil municipal de Paris, celuide convertir toutes les écoles congréganistes de la ville en écoles laïques, jusque dans les quartiers où les pères de famille envoient à l'envi leurs enfants aux instituteurs congréganistes et où les électeurs nommaient, hier encore, des conseillers conservateurs comme M. Riant, M. Marius Martin. Qu'ont répondu M. Lepère et M. Jules Ferry ? Rien qui s'appliquât à la question ; rien, si ce n'est qu'il faut combattre le « cléricalisme, » que les « cléricaux » sont les ennemis de la Constitution, que les Frères et les Sœurs enseignent la haine de la République, qu'un gouvernement républicain ne peut laisser à ses adversaires une liberté dont ils mésuseront, etc... déclamations qui rappellent les arguments qu'avec un autre style, les ministres de l'Empire employaient pour justifier contre M. Jules Ferry et les libéraux d'alors certains refus arbitraires ou certains actes violents. Or, pendant que ce ministère imprudent ne sait que jeter au vent populaire son cri de guerre au « cléricalisme, » il peut entendre gronder de plus en plus au bas-fond de la République le cri de guerre de la Commune. Oui, au Sénat, ces ministres se vantent de terrasser le cléricalisme et de le lier, le bâillonner, avec tout ce que les vieux édits des Parlements, le Concordat et surtout les articles organiques leur fournissent de moyens rigoureux. Mais, à la Chambre, en disent-ils autant à la Commune ?

C'est elle qui se plaint et qui se moque, avec M. Lockroy, des distinctions illogiques qu'on a opérées dans l'amnistie ; c'est elle qui, par la voix stridente de M. Clémenceau, annonce ses représailles ; c'est elle qui, par la bouche de M. Périn, accuse les gouverneurs et les surveillants de la Nouvelle-Calédonie d'avoir été des bourreaux. A M. Lockroy, M. Le Royer réplique avec une honnête indignation ; et encore son discours laisse-t-il dans les âmes une émotion qui se retourne contre ce ministère imprévoyant : il avoue, en effet, que les communards ne sont avides que d'assouvir une haine implacable et des regrets féroces !... A la proposition de M. Périn l'amiral Jauréguiberry obtempère plus d'à moitié. Mais, quand M. Clémenceau, dans cette harangue sarcastique et virulente qui est comme la fanfare d'une Commune vengeresse, déclare avec une insolente bravade que la Commune a compté ses morts et qu'un jour elle se souviendra, elle frappera, elle exécutera dans sa victoire une expiation égale en grandeur au châtiment qu'elle a souffert, qui répond, du banc des ministres ? Qui d'eux répond à cette prophétie scélérate pour la société et pour la patrie ? Qui d'eux se lève pour confondre une seule des erreurs de M. Clémenceau, ne fût-ce que celle où il compte 600 les 7,000 soldats, revenus de Reichshoffen ou de Coulmiers, qqe les balles de la Commune, si clémentes aux Prussiens, abattirent sous les murs ou sur le pavé de Paris ?... Nous nous trompons... Un de ces ministres intimidés et tremblants a desserré les lèvres : c'est M. Jules Ferry..., pour alléguer que, sous l'Empire, il avait voté contre le retour de ces princes d'Orléans que M. Clémenceau veut chasser de l'armée et sans doute de la France...

Silencieux, immobiles, effarés devant cette tribune toute brûlantes des colères et des menaces dont M. Clémenceau la couvrait, c'est dans cette attitude que l'histoire verra M. Waddington et ses collègues finissant leur règne. Pour compléter le jugement, elle pourra raconter qu'à l'heure même où ils remettaient leurs pouvoirs entre les mains de M. Grévy, le télégraphe annonçait, par une sorte d'ironie, que M. Gent et Alphonse Humbert, l'un révoqué par eux et l'autre amnistié, obtenaient des radicaux et des socialistes de la circonscription d'Orange le premier 6000 et le second 4000 suffrages : dernière couronne déposée sur le cercueil de ce ministère ! Nous ignorons encore les noms des ministres que M. Grévy choisira. Quels qu'ils puissent être, ils ne seront jamais des politiques moins intelligents ou des orateurs plus médiocres. Mais nous serions bien étonnés si le ministère qui va essayer de gouverner mieux, n'était plus hardiment radical, c'est-à-dire violent par audace comme celui-là l'était par faiblesse. Jusqu'à ce jour une loi fatale, dans l'évolution de la politique républicaine et dans la succession de ses partis, a poussé de plus en plus vers la gauche le gouvernement de la République. On pouvait croire que M. Grévy, inconsciemment peut-être, [illegible] ; on assurait qu'il avait appelé M. de Freycinet ; or personne n'ignore que M. de Freycinet, [illegible] représentant de M. Gambetta [illegible] ministère [illegible] dominera.

M. Grévy se serait-il effrayé de cette transformation rapide et inquiétante de son gouvernement ? On le présume, et l'on affirme qu'il a confié la tâche de créer le nouveau ministère au soin bénévole et versatile de M. Léon Say, qui, depuis si longtemps aspire à cette gloire. Certes, le scepticisme de M. Léon Say est capable de bien des accommodements ; nous ne doutons pas qu'il puisse, s'il le veut, plaire simultanément à M. Gambetta et à M. Grévy avec la même condescendance, avec le même art de tout trahir en ménageant tout : M. Léon Say a ce génie. Mais de deux choses l'une : ou M. Léon Say aura voulu composer un ministère de résistance, et, quand même il aurait, lui, l'âme courageuse et opiniâtre d'un Casimir Périer, il lui sera plus que difficile de se faire dans la Chambre, avec le faible groupe du centre gauche et le groupe incertain de la gauche modérée, une majorité capable de soutenir le choc de l'Union républicaine et de l'extrême gauche, à moins qu'il n'ose dissoudre la Chambre ; ou M. Léon Say se contentera d'imiter M. Waddington, en amplifiant même la facilité débonnaire avec laquelle M. Waddington s'imaginait pouvoir apaiser les radicaux, et cette politique lâche et naïve aura le même destin. Nous ne devinons pas, en vérité, comment M. Grévy échappera à la funeste nécessité qui le presse, comment il évitera la loi qui semble forcer la République à se livrer de plus en plus à l'empire sans cesse croissant du radicalisme. Au surplus, n'anticipons pas : M. Grévy délibère, M. Léon Say s'agite et M. Gambetta regarde. Ayons la patience d'attendre la solution plus ou moins définitive de cette crise ministérielle qui dure, en réalité, depuis le 14 novembre ; et, quoi qu'il advienne, souhaitons que la France ait enfin de son salut un souci plus vigilant et plus viril...

CORRESPONDANT. (*A suivre*)

La Température

On nous écrit de Pont-du-Château, le 25 décembre au *Moniteur du Puy-de-Dôme* :

Depuis le commencement de la semaine la température est moins rigoureuse. Le thermomètre ne descend plus la nuit, qu'à 5 ou 6 degrés de froid; le jour il s'élève, à l'ombre jusqu'à zéro degré. Le ciel continue à être clair et le soleil brille toute la journée d'un vif éclat. Néanmoins l'Allier est complètement gelé dans la plus grande partie de son cours. On passe la rivière à pied en différents endroits.

Il faut remonter à l'hiver de 1829 à 1830 pour trouver un froid aussi persistant et aussi vif. Les personnes âgées disent que cette année là on traversait la rivière avec de lourdes voitures.

Les nouvelles du vignoble de Pont-du-Château, Lempdes, Cournon et Dallet sont mauvaises. Les vignes sont gelées dans la plaine, il faut monter à mi-côte pour trouver des bourgeons épargnés par le froid.

Au dire des journaux de Vannes, les riverains du golfe du Morbihan, assistent à un spectacle que les plus âgés d'entre eux ne se souviennent pas d'avoir jamais vu. Une large et épaisse ceinture de glace entoure le vaste bassin et forme une frange éblouissante autour des flots à la marée montante. Les parqueurs ne sont pas sans inquiétude. Une seule nuit peut causer à l'ostréiculture des pertes énormes.

» Le froid est si vif qu'à la marée basse, on a trouvé à Penboch, au-dessous de l'établissement des Pères, une cinquantaine de congres gelés sur les vases émergeantes. » Le fait aurait même été observé ces jours derniers sur toute la côte du Finistère. Une quantité considérable de congres ont été trouvés gelés à mer basse et rapportés par les pêcheurs. Plusieurs cygnes ont été tués à la côte.

On lit dans l'*Union républicaine* de Fontainebleau : « Si la température actuelle se prolonge, les lièvres seront extrêmement rares l'année prochaine, car les hases mettent bas dans le mois de janvier, les petits mourront infailliblement de la rigueur du froid. Des animaux qui savent se faire vivre, ce sont les corbeaux. Ils s'attaquent aux meules de blé et les attaquent à qui mieux mieux. Les fermiers se plaignent de dégâts assez considérables. Les journaux de Lyon constatent que le thermomètre se maintient depuis quelque temps à douze degrés au-dessous de zéro. Vendredi matin, il est descendu à quinze degrés, et à midi il marquait encore sept degrés au-dessous de zéro. Lyon est complètement plongé depuis quelques jours, dans une brume épaisse. Le Rhône et la Saône ne charrient plus.

Le Rhône est pris dans une partie de sa largeur au nord et au sud de notre ville.

La Saône est transformée en un vaste lac de glace qui commence à Lyon et s'étend jusqu'au delà de Châlons. Le marchés sont désertés par les maraîchers, et les légumes sont hors de prix. Les cultivateurs commencent à s'inquiéter sérieusement, dit le *Bien Public*, de la persistance du froid. La terre, mal protégée par une mince couche de neige, est gelée à une grande profondeur et on éprouve des craintes très-vives sur le sort des semences qui pourraient bien être atteintes si l'hiver durée encore quelques temps avec la même rigueur.

On lit dans le *Courrier de Lyon*, du 26 décembre :

« Nous avons ressenti cette nuit, à deux heures précises du matin, une série de légères secousses de tremblements de terre. L'ébranlement a duré plus d'une minute et paraissait provenir d'un centre très éloigné. »

« Le dégel, le vrai dégel, n'arrive pas, dit l'*Echo du Nord*. Mercredi, un épais brouillard avait amolli la température ; jeudi, le dégel avait commencé à se manifester dans la journée et l'après-midi, le brouillard était intense, mais le baromètre restait obstinément au beau fixe ou il semble avoir élu domicile depuis tantôt un mois, et la nuit est venue confirmer cet indice par une gelée de 9 degrés en ville, 12 à 15 en rase campagne. Vendredi, le temps est redevenu gris et noir, mais cependant, sans baisse barométrique et sans nouveau symptome de dégel. »

Comice agricole de l'arrondissement de Lille

Séance du 24 décembre

Présidence de M. BAUCARNE-LEROUX.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté.

Correspondance. — Elle a fourni : 1° un programme des concours hippiques qui seront tenus en 1880 par la Société hippique française. Celui de Lille aura lieu du 26 au 30 mai. Les déclarations devront être à la préfecture, le jeudi 20 mai, avant cinq heures du soir.

2° Plusieurs exemplaires d'une pétition émanée du Comice agricole d'Auxerre, relative aux chemins vicinaux. Renvoyé à l'appréciation de M. Demeunynck.

Situation des récoltes. — M. le président communique le rapport adressé par M. le préfet à la fin de novembre. Après avoir constaté que la dernière campagne a été désastreuse pour l'agriculture, M. Baucarne fait remarquer que jusqu'au 20 novembre environ, la saison a été favorable pour les travaux de la terre, et qu'il y avait là un indice d'espérance pour la récolte future ; toutefois les semailles n'ont pas été achevées avant l'arrivée des froids ; il reste encore 25 pour cent des blés à semer. Malgré l'intensité du froid, la couche de neige préserve les semis, et il n'y a pas lieu de craindre que la gelée ait une influence fâcheuse ; mais la précocité de l'hiver a eu pour résultat d'arrêter les travaux de préparation des terres pour les cultures du printemps, et cette interruption sera très préjudiciable.

Plusieurs membres ajoutent leurs remarques à ces appréciations, mais elles se rapprochent à l'état survenu depuis la fin de novembre, elles prendront place dans le prochain rapport.

Tarif douanier. — M. Butin annonce que le jeudi 18 décembre, les délégués des Comices agricoles se sont réuni dans les salons du *Grand-Hôtel*, boulevard des Capucines, 12, à Paris, pour répondre à l'appel de la Société des Agriculteurs de France, cent cinquante délégués environ étaient présents, ils sont venus déposer les vœux des Comices qu'ils représentent, les confiant à la Société des Agriculteurs avec mandat de les appuyer auprès des autorités compétentes.

L'ensemble de ces vœux porte sur la grande question des tarifs des douanes ; tous se prononcent sur une protection sur les céréales et les bestiaux ; tous demandent que l'agriculture soit mise dans les tarifs sur le pied de l'industrie ; que toute l'agriculture française soit considérée comme solidaire, et que les représentants de tous les comices de France aient un bureau permanent à Paris.

M. le Président s'étonne de n'avoir pas reçu avis de cette réunion puisque dernièrement encore le comice avait émis un vœu dans le sein d'une nouvelle réunion avant la discussion des tarifs, probablement que la convocation n'est pas arrivée à sa destination.

Deux membres chargés d'une mission agricole dans le département, entretiennent la réunion des misères agricoles qui sévissent dans plusieurs arrondissements. De nombreuses pièces de terre sont abandonnées, et les occupeurs ont vendu leur bétail à vil prix pour payer leurs fermages, de façon que des champs autrefois cultivés restent en friche aujourd'hui. On constate, en outre, qu'en Normandie beaucoup de fermes sont abandonnées.

M. Peucelle fait remarquer que dans la discussion relative aux tarifs, il n'entend pas parler de plusieurs cultures intéressantes, telles que la chicorée, le houblon, relativement importantes. Il voudrait que nos revendications n'oublient aucun détail.

M. Ladureau dépose sur le bureau un exemplaire en épreuves du rapport de M. Devès à la commission des tarifs ; il l'a reçu en communication de M. Pierre Legrand, député.

M. Ladureau fait remarquer que ce rapport n'est que provisoire, et n'a été l'objet d'aucun vote de la commission, ce n'est donc qu'un document à consulter.

M. Butin pense que M. Devès est enclin à certaines idées du libre-échange, et que si ce membre a donné sa démission de rapporteur dans l'importante section agricole, c'est que très-probablement il n'était plus en communauté d'idées avec ses commettants. Il reste donc à l'agriculture française à aviser à cet égard.

Le rapport de M. Devès est renvoyé à une commission dont l'examen sera communiqué à la réunion du 21 janvier.

Tirage au sort du canton à visiter en 1880, pour les primes annuelles du Comice (visites de fermes, etc.)

Le canton d'Haubourdin est désigné par le sort.

Pour la visite des écoles, la rotation d'usage désigne pour 1880, *Tourcoing-nord*, *Quesnoy-sur-Deûle*, *Pont-à-Marcq* et *Roubaix*.

Dictées agricoles. — M. Van Remoortere rend compte d'un cahier de dictées présenté au Comice par M. Manfroy, instituteur à Marvilles, et formant un cours d'agriculture usuelle appliqué à l'enseignement de la langue française. Il donne le détail de cet opuscule et en fait le plus grand éloge en émettant le vœu que ces dictées soient prochainement livrées à l'impression et adoptées dans toutes les écoles primaires des campagnes.

Le Comice donne son approbation à ce vœu qui sera communiqué à M. Manfroy.

La séance est levée à une heure.

Bulletin Militaire

Circulaire du Ministre de la Guerre

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux commandant les corps d'armée, et aux préfets des départements la circulaire suivante :

« Messieurs,

» L'article 79 de la loi du 27 juillet 1872 modifié par la loi du 9 décembre 1875, dispose que la condition de savoir lire et écrire sera, à partir du 1er janvier 1880, imposée aux jeunes gens qui se présentent pour contracter un engagement volontaire et aux militaires de la 2me portion du contingent susceptibles d'être envoyés en disponibilité après une année de service par application de l'article 41 de la loi de 1872 précitée.

» Les préfets devront, en conséquence, adresser immédiatement aux maires, par la voie du Recueil des actes administratifs, des instructions pour qu'à l'avenir ces fonctionnaires exigent de tout homme qui demandera à s'engager la déclaration écrite, prévue par l'article 7 du décret du 30 novembre 1872, déclaration qui désormais est obligatoire.

» Je les prie de donner toute la publicité possible aux dispositions contenues dans la présente circulaire, que de leur côté, les généraux commandant les corps d'armée porteront à la connaissance des troupes par la voie de l'ordre.

» Recevez, etc.

» *Le Ministre de la Guerre*,
» Général GRESLEY. »

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Notre correspondant de Wattrelos nous informe que le clergé de cette commune vient de faire don d'un wagon de charbon aux pauvres.

Un brasseur de la même localité, M. Salembier, n'a pas été sourd à l'appel fait pour venir en aide aux familles nécessiteuses. Il a averti le Bureau de Bienfaisance qu'il met un wagon de charbon à sa disposition.

Le Conseil municipal de Wattrelos doit se réunir ce soir en vue de prendre les mesures nécessaires pour venir en aide aux pauvres de la commune.

Hier a eu lieu la séance solennelle de distribution des prix faite par la société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

Nous reproduisons en même temps que les noms des personnes des cantons de Roubaix et Tourcoing qui ont été récompensées les états de services qui leur ont valu ces récompenses :

MÉDAILLES D'HONNEUR

Mme Sophie DESCAMPT, femme Montagne, maîtresse surveillante, depuis 42 ans, chez M. Herbaux-Tibeauts fils, filateur de laine à Tourcoing.

Entrée en 1838 chez M. Herbaux-Tibeauts fils, comme dévideuse, elle a su, par son assiduité et son intelligence, obtenir l'emploi de maîtresse surveillante. Depuis plus de vingt ans elle dirige un ouvroir d'apprentissage, où elle forme chaque année 25 à 30 jeunes filles au travail du dévidage des fils de laine. — Sophie Deschampt est tellement estimée à Tourcoing, que notre cher et regretté collègue M. Roussel-Defontaine, quelques jours avant sa mort, la recommandait de sa main défaillante, à notre sollicitude.

M. Jean-Baptiste LEMAN, homme de peine, depuis 42 ans, chez MM. Camille Leroux frères, filateurs de laine à Tourcoing.

Excellent ouvrier, assidu à son labeur, bon père de famille, Leman est l'objet des plus vifs éloges de la part de ses patrons.

M. Constantin MONTBEL, ourdisseur, depuis 34 ans, dans la fabrique de tissus de M. Henri Prouvost, à Roubaix.

Entré comme simple ourdisseur, il mérita bientôt d'être placé à la tête des ouvriers occupés à ce travail si important dans la fabrication des tissus fantaisie. — Il s'acquitta de sa tâche avec un tact, un ordre, une assiduité tels qu'il sut bien vite acquérir l'estime de ses maîtres, l'affection des directeurs et contre-maîtres, ses camarades pleins de respect reconnaissent en lui une de ces natures d'élite, ne transigeant jamais avec le devoir. — Pour tout dire, en un mot, il est devenu l'ami des enfants de M. Prouvost, qui ne le désignent pas autrement que par ces mots : Brave vieux Montbel.

Ouvriers de corps et de métiers. Désiré VINCENT, teinturier-apprêteur, depuis 40 ans, chez MM. Dubus, Coget et Cie, à Roubaix.

Sobre, exact au travail, d'une régularité qui ne s'est jamais démentie, telles sont les qualités qui distinguent Vincent.

Ouvriers en métaux Produits chimique et Chauffeurs. M. Florentin DERVAUX, chauffeur de nuit, depuis 50 ans dans la papeterie du Nord de M. Gustave Scrive, à Marcq-en-Barœul.

Dervaux, pendant un demi-siècle, a donné aux diverses chefs d'industrie qui se sont succédé dans la grande fabrique de Marcq, de justes et légitimes sujets de satisfaction.

MM. Desurmont, puis M. Delangre, MM. Scrive frères et enfin M. Gustave Scrive, ont été unanimes dans leurs certificats. Ce dernier sera aujourd'hui satisfait, car son ancien et fidèle serviteur reçoit sa récompense.

M. Henri CAPELLE, ajusteur, depuis 31 ans, chez MM. Skène et Devallée, mécaniciens à Roubaix.

Travailleur habile, très-actif, ne s'absentant jamais, dévoué à ses patrons, telles sont les qualités qui distinguent Capelle.

Hommes et femmes de confiance. — M. Charles HONORE, domestique depuis 48 ans chez M. Leroux-Leplat, fabricant de tissus à Tourcoing.

Les longs services font l'éloge du maître et du serviteur. Par sa vigilance et une probité qui ne s'est jamais démentie, Honoré a acquis des droits à la confiance absolue de M. Leroux-Leplat. Malgré son grand âge et ses infirmités, il est demeuré le majordome du logis; il a en main toutes les clefs de la maison, et est préposé à la surveillance de l'usine.

Il a élevé une famille de neuf enfants dans les sentiments d'honneur, de probité et de travail, qui le distiguent au plus haut degré.

M. Louis HULEUX, homme de confiance, depuis 35 ans chez MM. Ernoult-Bayart frères, teinturiers-apprêteurs à Roubaix.

Travailler encore à 77 ans avec le même courage, la même régularité qu'à la force de l'âge, ce n'est certes pas un petit mérite. — C'est celui de Huleux, qui porte allègrement ses 37 années de service, ajoutées à 14 ans passés sous les drapeaux. Voila certes une vie bien remplie !

Et si nous songeons que cet homme n'a jamais encouru le moindre reproche qu'il a toujours été sobre, exact et ponctuel, nous applaudirons de grand cœur à son succès.

M. Pierre DELBERGHE, domestique depuis 33 ans, chez M. Gaspard Desurmont, filateur de laine à Tourcoing.

Delberghe a toujours donné à son maître des preuves de fidélité et du plus affectueux attachement. Avec son salaire seulement, il est parvenu à élever honorablement sa famille composée de sept enfants, auxquels il a donné une excellente éducation.

Mlle Fidéline DELEBARRE, domestique depuis 38 ans, chez M. Debailleul, propriétaire à Marcq-en-Barœul.

La vie de cette excellente femme peut se résumer en deux mots : Elle a aimé ses maîtres Et cette simple affirmation est empreinte d'une saisissante éloquence.

M. Debailleul père succombe en 1860, à la suite d'une longue et douloureuse maladie, Fidéline ne le quitte pas, et sa patience et son courage, mis à l'épreuve le jour et la nuit, sont infatigables.

En 1861, Mme Debailleul mère tombe malade, et, pendant plusieurs mois, Fidéline Delebarre lui donne ses soins comme elle l'eût fait à sa propre mère. — Aucune plainte, au milieu des fatigues, ne sort jamais de sa bouche.

Enfin, l'année suivante, un fils meurt à son tour, et c'est encore cet ange de bonté qui veille à son chevet.

Que dirai-je de plus ? La joie ou la tristesse de ses maîtres trouvent un écho dans le cœur de Fideline, qui n'a plus d'autre famille.

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

Les funérailles du frère Géraud auront lieu demain mardi, à neuf heures et demie, dans l'église Notre-Dame.

Voici quelques traits de la vie exemplaire de cet excellent religieux, dont la mort a été pour beaucoup de personnes de notre ville, ses anciens élèves qui l'aimaient, un très-douloureux événement.

Antonin-Marc Apchin, en religion frère Géraud, était né à Aurillac (Cantal) le 7 mai 1799. Il appartenait à une honnête famille de petits fermiers, et destiné à leur succéder dans leurs humbles œuvres, on l'envoya faire ses études primaires, aux Ecoles chrétiennes. Là, Antonin-Marc qui avait, pour nous servir d'une expression phrénologique bien connue, la bosse de l'*éducabilité* et l'amour des enfants, sentit sa vocation naître irrésistiblement. Il entra donc, dans un Noviciat de Frères, à Lyon en 1813; il avait alors quatorze ans.

Vers la fin de 1827 nous le trouvons à Lyon, tenant classe. C'est alors qu'à Tourcoing, on songea à appeler les Frères pour ouvrir des écoles chrétiennes dont la ville avait excessivement besoin. Déjà en 1823, Mlle Thérèse Tierce, émue de la grossière ignorance dans laquelle étaient plongées nos classes ouvrières, depuis la fermeture des écoles religieuses par la Convention, avait donné sa maison de la rue des Orphelins, afin d'y établir une école. Cette idée abandonnée un moment, fut reprise en 1825, toujours par la généreuse instigatrice qui offrit 11,000 fr. pour agrandir le local qu'elle avait aliéné. Le bâtiment fut augmenté de manière à recevoir 200 élèves, et au mois de mai 1827, trois Frères vinrent ouvrir les classes.

Il fallait un homme d'organisation pour donner à nos Ecoles primaires naissantes, des bases solides, le directeur général des Ecoles Chrétiennes, jeta les yeux sur le frère Géraud, alors professant à Lyon, comme nous l'avons dit plus haut. « C'était pendant les vendanges ! racontait-il lui-même, je vins à Tourcoing, à pied. »

Le frère Géraud deploya dès son arrivée, une méthode et une activité telles, qu'en peu de temps, les écoliers affluèrent ; « les élèves étaient si nombreux, dit M. Roussel-Defontaine, dans son *Histoire de Tourcoing*, qu'il fallut en refuser un grand nombre ». Aussi de nouvelles écoles furent-elles construites, en 1835 et en 1838, par les soins de MM. Philippe et Deregnaucourt, doyens de nos deux paroisses, et en 1840, le local primitif de la rue des Orphelins était considérablement agrandi. En 1854, les écoles des Frères avaient pris de telles proportions, qu'on y comptait 19 instituteurs et 1671 élèves.

Devant de pareils résultats l'estime et la considération publiques s'attachèrent au frère Géraud auquel on en était redevable. Cependant en 1857, des nuages s'élevèrent, poussés par des causes que nous n'avons pas à rappeler ici. Le frère Géraud quitta Tourcoing, le 1er août, pour se rendre à Paris, près de ses supérieurs. Il y resta onze années entières. Nous le retrouvons dans notre ville, en 1868, de nouveau et à la grande joie des habitants, directeur de nos Ecoles communales. Depuis lors, tout son temps fut consacré à l'instruction d'une des plus nombreuses fractions de notre jeunesse locale, dont il avait abandonné la direction au frère Euphrasie d'abord, puis au frère Eberard, alors que les forces, mais non la volonté, manquant, il fallut se résigner à déposer les armes, calme, pour attendre l'heure de Dieu.

Le frère Géraud est mort, le surlendemain de Noël, entouré de ses religieux qui l'aimaient, et veillé par la sollicitude de ses anciens élèves qui le pleurent aujourd'hui, et desquels il recevait tous les jours, de grandes marques du plus sympathique respect.

Les qualités qui distinguaient le frère Géraud étaient la simplicité, la bonté, l'enjouement avec les élèves hors études, la gravité bienveillante pendant les classes. Il possédait un rare talent de calligraphie ; ses modèles d'écriture sont des merveilles du genre. Il avait le goût des apophthegmes ; dans ses modèles d'écriture, il reproduisait toujours les grandes pensées célèbres, dont il faisait un choix exquis ; elles étaient tirées le plus souvent de la Bible, de Bossuet, de Fénelon. On cite du frère Géraud quelques traits d'esprit qu'il est bon de reproduire : Il disait, en parlant de sa naissance à la fin du précédent siècle « *Je suis de l'ancien Testament.* » « *Je n'ai jamais tiré au sort*, disait-il encore, *puisque je suis entré dans l'Institut à l'âge de 14 ans, cependant j'ai soixante ans de service.* » Ces mots sont bien simples, mais qu'on ne s'y trompe pas, c'est cette simplicité même, qui en détermine la portée spirituelle.

Le frère Géraud avait pris pour devise celle du vénérable fondateur de son ordre, Jean-Baptiste de La Salle : « *Laissez venir à moi les petits enfants.* » C'est une des belles paroles du Christ, rapportée par l'Evangile. Pouvait-elle mieux servir qu'à être le cri de ralliement de l'humble mais vaillant Institut des Frères des Ecoles chrétiennes.

Quand le frère Géraud se retira de l'enseignement, ses anciens élèves, ayant à leur tête, M. Scalabre-Delcour, voulurent lui témoigner leur reconnaissance.

Ils ouvrirent une souscription pour lui constituer une pension. Aujourd'hui, ils désirent achever leur œuvre de gratitude, en lui faisant élever un monument. Nous nous associons pleinement à cette marque de sympathie publique, car dans ces questions de récompense au travail pour tous, tous les habitants d'une ville sont solidaires.

G. B.

La banque de France délivre des billets à ordre sur Paris et sur les villes où elle a des succursales, à partir de la somme de 50 fr. avec une commission de 0,50 pour tout chèque au-dessous de 1000 fr., et de 0,50 par 100 fr. pour les chèques au-dessus de 1000 fr.

Les Commissions d'Archéologie, de Numismatique et de Céramique du Musée de Lille, viennent de subir un remaniement et une reorganisation complets : elles ont été fondues en une seule grande Commission d'Archéologie qui se subdivisera en autant de sous-commissions spéciales que le Musée comprend de branches diverses.

De plus, cette Commission générale a été complétée par des nominations nouvelles. MM. Van der Straeten et Cussac, membres de l'ancienne Commission de Céramique, sont réunis à leurs collègues des autres Commissions, auxquels sont adjoints six membres nouveaux : MM. Gosselet, Verly, Debray, C. Fontaine, Vernier et Fromont. La séance d'installation aura probablement lieu mardi prochain.

Dans son audience de samedi, le 1er conseil de guerre a condamné Joseph Gros, réserviste, à deux mois de prison pour insoumission.

1er CONSEIL DE GUERE

Présidence de M. le lieutenant-colonel du 10e chasseur; commissaire du gouvernement, M. le commandant Vigneron.

Affaire de la caserne Saint Maurice.

A une heure, la séance est ouverte. Treize témoins prennent place. Sur le banc réservé au public se trouvent le père et la mère de l'accusé. A son arrivée dans la salle, ils fondent en larmes.

L'acte d'accusation est lu. On se rappelle que le 12 novembre, dans la soirée, H. Vilcot, âgé de 23 ans, né à Nœux, mineur, se trouvait à la cantine avec deux camarades. A l'extinction des feux le cantinier les pria de sortir. Ils s'exécutèrent. Le cantinier réclama un litre de vin à Vilcot. Celui-ci prétendit que tout était payé; quelques explications eurent lieu.

On s'empoigna.

Cette lutte n'aurait pas eu de suite aussi grave si un individu, nommé Billot maquignon, qui était venu chercher sa femme, employée dans la cantine, n'eût porté des coups à Vilcot au lieu de le calmer. Un ami de ce dernier, nommé Vaseux, qui accourut en entendant Vilcot crier au secours, reçut de ce Billot un coup de poing qui l'assomma.

Quand Vilcot put se dégager, furieux et surexcité par la boisson, il monta à sa chambre, saisit son fusil, le chargea prit une cartouche qu'il avait trouvée sur le champ de manœuvre de Ronchin, descendit et alla faire feu à travers la croisée de la cantine.

M. Desprez, beau-frère du cantinier Revers, fut gravement blessé. Une de ses sœurs le fut légèrement car la balle s'était divisée à la sortie du canon, à la rencontre de la baïonnette mal adaptée, Vilcot fut aussitôt arrêté. Il avoua avoir tiré son coup de fusil.

M. le président demande à l'accusé s'il avait vu avant de faire feu les personnes qui se trouvaient dans le salon du cantinier. L'accusé répond qu'il ne voyait que la lampe, mais qu'il ne savait plus ce qu'il faisait.

Vilcot est un très-honnête garçon. Il est très-doux. Les renseignements fournis sur son compte par les adminitrateurs des mines de Nœux où il travaillait sont excellents.

Les conseillers municipaux de sa commune ont délivré un témoignage des plus élogieux sur ses antécédents, sa conduite et l'honorabilité de sa famille.

Les dépositions des autres témoins ne font que confirmer les faits connus, à part celle du soldat Mouque, employé à la cantine qui prétend qu'au moment où tout le monde accourait à la suite du coup de feu, Vilcot aurait menacé de tuer celui qui approcherait.

Me Ovigneur, contrairement aux conclusions de M. le commissaire du gouvernement qui poursuit Vilcot pour tentative d'assassinat, essaie de réduire l'accusation en coups et blessures. Il fait ressortir la bonne conduite de Vilcot, l'honorabilité de sa famille, les provocations dont il a été l'objet de la part de Billot, les coups qu'il a reçus, son état d'ivresse, l'inconscience de ses actes.

Cette plaidoirie produit la plus vive impression sur l'auditoire.

M. Vigneron, commissaire du gouvernement, n'est pas moins énergique. Il suit pas à pas les arguments de la défense, prétend que Vilcot avait conscience de ses actes au moment de la scène, qu'il y avait peut-être préméditation, qu'en tout cas il a eu le temps de la réflexion, puisque après la lutte il est monté à sa chambre, a pu saisir son arme, la charger avec une balle qu'il savait avoir placée dans son sac à brosses où il l'a prise, etc. Il conclut à une peine sévère.

Le Conseil, après avoir délibéré pendant environ une demi-heure, rapporte un verdict affirmatif, mitigé par des circonstances atténuantes.

Vilcot est condamné à la peine de 5 ans de réclusion, à la dégradation militaire et à 5 ans de surveillance de la haute police.

On parle dans tous les journaux du retrait des pièces italiennes et pontificales. Mais personne n'a énuméré exactement les diverses monnaies blanches qui seront retirées de la circulation à partir du 1er janvier.

Les voici en détail.

Sont retirées de la circulation les pièces de :

— 20 c. et 50 c. françaises, antérieures au millésime de 1864.

— 1 fr. et 2 fr. françaises, antérieures au millésime de 1866.

— Toutes les pièces italiennes et pontificales, cela on le sait.

— Toutes les pièces belges, grecques et suisses, de 20 c., 50 c., 1 fr. et 2 fr. antérieures au millésime de 1866.

Ceux qui sauront retenir tout cela auront une jolie mémoire.

SAINT-OMER. — Les courses au trot pour les chevaux du pays vont être reconstituées, l'année prochaine, sous le patronnage de la Société d'agriculture de Saint-Omer elles auront lieu très probablement sur le plateau des Bruyères communales.

MAUBEUGE. — Les inquiétudes, dont nous nous étions fait l'écho, se réalisent aujourd'hui.

Par suite de la grève des ouvriers mineurs belges, les établissements métallurgiques de Maubeuge (hauts-fourneaux du Nord et usines Dumont) sont obligés d'arrêter leur travail, et 1,800 ouvriers sont déjà inoccupés. Plusieurs usines d'Hautmont vont se trouver dans la même situation si les charbons n'arrivent pas d'ici deux ou trois jours.

LEFOREST. — Un accident qui devait avoir les plus graves conséquences, s'est produit avant-hier à la fosse de cette commune.

E. Dheren, âgé de vingt-trois ans, demeurant à Raimbeaucourt, remontait avec deux autres mineurs, quand, à 30 mètres du jour, la corde de la cage descendante se brisa. La cage montante contenant les trois ouvriers, tomba ainsi d'une hauteur de 340 mètres. On les croyait broyés. A leurs cris des secours sont arrivés. Les deux ouvriers en ont été quittes pour quelques légères contusions. Dheren est plus sérieusement blessé. Il ressent de vives douleurs intérieures. Toutefois, le médecin estime que tout se bornera à une incapacité de travail de quelques semaines.

WAVRANS. — Le 25 décembre, le sieur Charles-Louis Spriet, regagnait son domicile vers neuf heures du soir, lorsque passant vis-à-vis de la maison des époux Coquerelle, il aperçut un individu étendu sur la terre glacée, et paraissant ne plus donner aucun signe de vie. Spriet s'empressa avec l'aide de Coquerelle et de son beau-frère Blondel de transporter ce malheureux près du feu dans l'intérieur de l'habitation Coquerelle ; mais à peine était-il ranimé qu'il tirait un rasoir de sa poche et se tranchait l'artère carotide, lorsque Coquerelle, Blondel et Spriet, qui étaient allés chercher du secours, revinrent près de la victime ; ils constatèrent qu'elle avait cessé de vivre, et que pendant leur absence elle avait succombé à une hémorrhagie. Depuis quelque temps déjà, la victime qui se nomme Constantin-Antoine Bertenart, âgé de 43 ans, berger à Wavrans, se livrait à l'abus des liqueurs alcooliques, et avait manifesté l'intention de se suicider.

— BÉTHUNE. — Le tribunal correctionnel a condamné, mercredi, pour troubles à l'exercice du culte, Béghin, Louis, âgé de 51 ans, journalier à Auchy-lez-la-Bassée, à six jours de prison et 16 francs d'amende.

— DUNKERQUE. — Un affreux accident est arrivé à la filature du Nord.

Un jeune ouvrier, voulant replacer une courroie sur sa poulie, a été saisi par ses vêtements et entraîné par le redoutable engin jusqu'au plafond où il s'est en quelque sorte écrasé.

Son bras a été arraché et il est mort après quelques heures d'agonie.

Ce pauvre ouvrier avait à peine vingt ans.

— HASNON. — Notre correspondant nous écrit que le 26 décembre, vers dix heures et demie du soir, le nommé Paul Patoir, garde-particulier de M. Cartigny, en quittant la commune d'Hasnon, pour rentrer chez lui, distance de deux kilomètres environ, vers le milieu du chemin qui se trouve dans le bois de Wallers à Hasnon, a reçu un coup de fusil ou de revolver qui l'a blessé au cou. Cette blessure paraît peu grave. M. Patoir a bien vu l'individu qui a tiré sur lui sans pouvoir le reconnaître.

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 26 décembre. — Polycarpe Raes, rue des Longues-Haies, 8. — Emma Andès, rue de Mouveaux, cour Italie, 9. — Angèle Dedack, rue de Lille, 234. — Cécile Dutat, au fort Mulliez, 10. — Laure Ketels, rue du Fontenoy, 71. — François Houck, rue des Filatures, 14. — Rachel Vandeputte, rue Sainte-Elisabeth, cour Carrin, 3. — Louis Meurisse, rue du Pile.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 26 décembre. — Georges Goessens, 1 an, rue du Fresnoy. — Rosalie Weymans, 2 ans, rue de la Paix, cour Deboosère, 4. — Jules Lepoutre, 10 mois, rue St-Antoine. — Clara Grégoire, 3 mois, rue de Soubise, 13. — Joseph Florquin, 60 ans, rue du Tilleul, cour Dereux. — Angèle Masse, 20 jours, aux 3 Ponts, fort Watteau, 147. — Aline Planquette, 21 ans, piqurière, rue de Mouveaux, cour Vanlatin, 8. — Restitude Matteaux 84 ans, à l'Hospice. — Alphonse Schamps, 4 ans, rue de Lille, cour Leman, 4. — Lepers, présenté sans vie, rue des Longues-Haies, 293. — Sophie Lematre, 2 ans, rue St-Louis. — Albert Desfontaignes, 3 mois, rue St-Laurent, 16. — Charle Alard, 55 ans, fabricant de meubles, place de la Liberté, 47. — Marie Goethals, 1 an, rue de la Gaité, cour Delfaux. — Achille Faidherbe, 6 mois, rue du Bois.

Etat Civil de Wattrelos

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 21 décembre. — Paul-Joseph Duvillers, Vieille Place. — Jean-Baptiste Pesin, Vieille Place. — Zoé Callens, Carluyère. — Louis Duvillers, Beck. — Félicie Cassier, Baillerie.